

VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

RESTAURATION SCOLAIRE & ACCUEIL DE LOISIRS

OFFRES D'EMPLOI

La Commune de Bécon-les-Granits recherche en CDD (temps non complet) des animateurs pour renforcer l'équipe encadrante au service de la restauration scolaire et Accueil de loisirs du mercredi.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) à : Mairie de Bécon-les-Granits - 10 rue de Cholet - 49370 BECON-LES-GRANITS ou par mail : mairie@beconlesgranits.fr.

LES SERVICES ENFANCE :

Contacts :

Restauration scolaire, Accueil périscolaire de l'école publique Léonard de Vinci, Accueil de loisirs du mercredi.

Inscriptions :
Delphine BONGRAND '02 41 77 90 08
ou d.bongrand@beconlesgranits.fr

Coordinatrice :
Carole GODINEAU '07 82 92 95 96

L'école Saint Louis organise des collectes au profit d'associations tout au long de l'année.

Bouchons en plastique/en liège, couvercles en métal, stylos usagés, cartouches d'imprimantes usagées, chaussures usagées et piles usagées.

A venir les déposer:
le samedi 16 janvier de 11 h à 12 h, devant le portail de l'école, situé sur le parking du Grand Rifouet.

La date de cette collecte pourra être décalée en fonction de l'évolution du contexte sanitaire en janvier.

INFORMATIONS ENFANCE

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

CCVHA Pôle Bécon-les-Granits

Les Matinées rencontre

Planning et modalités d'inscription

Vendredi 8 janvier de 9h30 à 10h30 & 10h45 à 11h45	Matinée rencontre
Vendredi 15 janvier de 9h30 à 10h30 & 10h45 à 11h45	Matinée rencontre
Vendredi 29 janvier de 9h30 à 10h30 & 10h45 à 11h45	Matinée rencontre

Planning de janvier 2021:
à Bécon-les-Granits

Lieu de rencontre:
Multi-accueil Pom d'Api, impasse du Puis Moreau

Les inscriptions:
par mail : ram-ouestanjou-pdl@vyyv3.fr

RAM - impasse du Puis Moreau 49370 BECON-LES-GRANITS
02 41 77 51 05 ou 06 71 57 70 33 // ram-ouestanjou-pdl@vyyv3.fr

CAMPAGNE DE SMS FRAUDULEUSE

SOYEZ VIGILANTS !

Des personnes reçoivent un SMS au nom de GRDF indiquant qu'elles ont été surfacturées afin d'obtenir vos informations bancaires et personnelles. Si vous recevez cet SMS, **N'y répondez pas.**



CAMBRIOLAGE : Appel aux victimes

Vous avez été victime d'un cambriolage entre janvier 2015 et le 19 octobre 2019 ?

La gendarmerie vous invite à consulter le site internet :

www.bijoux44-gendarmerie.fr

Possibilité d'un accueil téléphonique au 06 11 79 62 21 du lundi au mercredi de 8h à 12h et de 14h à 17h30.

DEVENIR GENDARME ?

Centre d'Information et de Recrutement de Nantes
4, rue d'allonville
44000 NANTES
Tél : 02 40 20 24 24
Mail : cir.nantes@gendarmerie.interieur.gouv.fr
www.lagendarmerierecrute.fr

La gendarmerie recrute

+ 10000 POSTES DISP.

- Vous avez plus de 17 ans et moins de 26 ans, avec ou sans diplôme, devenez gendarme adjoint volontaire sur le terrain ou dans divers domaines (recrutement tout au long de l'année, accès au concours interne de sous-officier, formation rémunérée).
- Vous avez plus de 18 ans et 35 ans au plus, titulaire d'un bac ou diplôme équivalent, devenez sous-officier de gendarmerie dans le domaine opérationnel ou les domaines administratif et technique (recrutement sur concours).

INFORMATIONS DES ASSOCIATIONS

En cette période compliquée, pas de relâchement pour le don du sang. Soyez généreux, tendez votre bras !

RDV le 04 février, de 16h00 à 19h30, à la salle Frédéric Chopin

SOUTENEZ LE DON DE SANG !

Bonne **Année**



BECON INFOS
Janvier 2021



Marie-Ange Fouchereau,
Maire de Bécon-les-Granits
et le Conseil Municipal vous
présentent leurs meilleurs vœux
pour l'année 2021.

Ouverture de la nouvelle bibliothèque de Bécon-les-Granits

Chers lectrices et lecteurs,

C'est avec joie que nous vous invitons à découvrir votre nouvelle bibliothèque, située **8 Bis, rue de Cholet** (près de la mairie) à partir du 6 janvier 2021.

Afin de permettre à tous d'y accéder, la bibliothèque sera exceptionnellement ouverte :

- le mercredi 6 janvier de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30
- le samedi 9 janvier de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Un protocole sanitaire sera mis en place à chaque permanence, par le réseau des bibliothèques.

Nous avons hâte de vous retrouver !

En attendant, nous vous souhaitons une bonne année 2021 !

L'équipe des bénévoles



ACCUEIL DE LOISIRS Bécon-les-Granits

3 ans à 15 ans (ou 2 ans si scolarisé)

Vacances d'Hiver (du 20 Février au 8 Mars 2021)

Accueil : 9h à 17h

Garderie : 7h30 à 9h et de 17h à 18h30

- à l'école maternelle publique Léonard de Vinci (pour 3-7 ans)
- à la salle de sport Belle Roche - rue de Villemoisan (> 8 ans)

Renseignements et Inscriptions: sur internet via le portail familles avant le 11 février:

<https://fscf49.alwaysdata.net/connecthys.cgi/accueil>

Ou demande d'accès à envoyer à : alsh.becon@gmail.com
(Pénalité : 2 €/enfant pour toute inscription hors délai)



ESPACE ADOS 11 ans et +

Suite au recrutement d'un nouvel animateur jeunesse:

À partir du 6 Janvier 2021

Ouverture de l'espace ado tous les mercredis après-midi de 14h à 17h au local situé 8, rue de Cholet (en face de la Mairie).

Il sera ouvert tous les jours lors des vacances d'hiver. Un programme d'activités vous sera communiqué prochainement.

Pour plus d'infos contacter la Mairie : 02 41 77 90 08

NOUVEAU



INFORMATIONS MUNICIPALES ET DIVERSES

MAIRIE de Becon-Les-Granits



Tél : 02 41 77 90 08 N° d'Astreinte : 06 36 45 58 51
 Courriel : mairie@beconlesgranits.fr
 Site internet : <http://www.beconlesgranits.fr>

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Le samedi : de 10h à 12h

CONSIGNES :

Respect des gestes barrières - port du masque obligatoire

A noter Prochaines réunions du Conseil Municipal :

- Jeudi 14 janvier 2021 à 20h30
- Jeudi 4 février 2021 à 20h30

BALAYAGE SUR LA COMMUNE



Mardi 2 février: Passage grand circuit.

- Merci de ne pas laisser votre véhicule en stationnement.
- Chaque riverain est invité à balayer le trottoir devant sa propriété.

LES RÉSEAUX 4G DE TÉLÉPHONIE MOBILE SE DÉPLOIENT DANS VOTRE QUARTIER

Les opérateurs de téléphonie mobile poursuivent le déploiement de leurs services de très haut débit mobile (4G).

SI VOUS CONSTATEZ DES PERTURBATIONS, SIGNALEZ-LES : assistance.recevoir@latnt.fr
 0 970 818 818

Si vous habitez en logement collectif, demandez à votre syndic ou gestionnaire d'immeuble de faire la démarche.



CORONAVIRUS / COVID 19

PERSONNE VULNÉRABLE

Vous êtes une personne âgée, isolée et / ou handicapée ou vous connaissez autour de vous une personne seule et sans soutien familial ?

N'hésitez pas à vous manifester et contacter le CCAS à la mairie de Becon-les-Granits au 02 41 77 90 08



Demandes de Permis de Construire & Déclarations préalables

- CHARMOT Benjamin	Rénovation ancienne maison Toiture / menuiseries La Briancière
- BRU Christian	Modification d'ouverture + 1 fenêtre de toit 14 Avenue des Mugnets
- BOUVET Jérémy	Création d'une ouverture et dépose d'une cheminée 1 Rue de Segré
- DELACROIX Thierry	Piscine 32 Avenue du Grand Rifouet
- PATRIZI Denis	Remplacement d'une clôture 2 Avenue de la Piece de Bois
- GUILLOTTE Gaëtan	Ravalement de façade 8 Av du Pont Besnard
- LVIER Aurélien	Réhabilitation d'une grange en habitation Le Bois Guignot
- PLANCKE Louis	Aménagement de combles/Création de fenêtre de toit Les Coteaux
- CHEREAU Didier	Construction d'une maison d'habitation Rue de Concorde

PERMANENCES EN MAIRIE (OUVERTES À TOUS)

• **CONCILIATEUR:** (1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois)
 De 14 h 30 à 16 h, à la mairie, sur rendez-vous au 02.41.77.90.08
 F Prochaines dates : 15 janvier, 5 février

• **C.D.A.D. (Conseil Départemental de l'Accès au Droit):**
Avocat : (2^{ème} samedi de chaque mois, de 10 h à 12 h)
 ■ Prochaines dates : 9 janvier, 13 février
Notaire : (1^{er} mardi de chaque mois, de 10 h à 12 h)
 ■ Prochaines dates : 2 février, 2 mars

• **Prendre rendez-vous :**
 au CDAD : 02.41.20.52.59 le lundi, toute la journée,
 ou à la Mairie de Becon-les-Granits : 02.41.77.90.08

• **MISSION LOCALE:**
 Le jeudi (semaine paire) de 14h à 17h à la mairie.
 sur rendez-vous au 02.41.61.10.00.

• **AIDES:**
 Les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois de 9h à 12h,
 à la mairie, sur rendez-vous au 02.41.92.80.30

• **OPAH:**
 ■ Les mois de janvier à mars et de septembre à novembre :
 Tous les mardis de 13h30 à 16h30.
 ■ Les mois d'avril à août ainsi que le mois de décembre:
 Tous les mardis en semaines paires de 13h30 à 13h30,
 à la mairie, sur rendez-vous au 07 78 10 60 08

• **Permanence de Philippe BOLO, député:**
 De 14h à 16h, à la mairie, sur rendez-vous au 02.41.25.78.00

• **Assistante Sociale:**
 Sur rendez-vous au 02.41.96.97.20



POINT SUR LES MESURES POUR FAIRE FACE A LA SITUATION SANITAIRE

15 décembre : Fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent (moins de 5000 contaminations par jour)

- Fin des attestations et déplacements entre régions autorisés ;
- Instauration d'un couvre-feu de 21h00 à 07h00 du matin à l'exception des réveillons du 24 et 31 décembre ;
- Réouverture des salles de cinéma, théâtres et musées ;
- Reprise des activités extra-scolaires en intérieur ;
- Interdiction des rassemblements sur la voie publique.

20 janvier : Nouvelles ouvertures si les conditions sanitaires le permettent

- Ouverture des salles de sport et des restaurants ;
- Reprise des cours en présentiel pour les lycées et si les conditions sanitaires se maintiennent, reprise des cours en présentiel dans les universités 15 jours plus tard ;
- Possible réouverture des stations de ski courant janvier.

POINT SUR LA PRATIQUE DES SPORTS DES MINEURS ET DES MAJEURS

À partir du 15 décembre, les complexes sportifs sont autorisés à rouvrir sous réserve du respect d'un protocole sanitaire renforcé.

Pour la pratique du sport des mineurs :

Les mineurs sont autorisés à reprendre les activités extrascolaires en intérieur mais l'accès aux vestiaires reste strictement interdit. La pratique du sport n'est plus limitée ni en durée ni en périmètre mais devra s'effectuer dans le respect des horaires du couvre-feu : toutes les activités devront se terminer à 19h45 au plus tard pour permettre un retour à domicile avant 20h. L'ensemble des activités sportives s'effectueront à huis clos jusqu'au 7 janvier au moins. Les accompagnateurs qui déposent des mineurs à leurs activités devront impérativement rester à l'extérieur de l'établissement : tous les entraînements se déroulent sans public.

Seule une pratique sans proximité avec les autres sportifs est autorisée, ce qui exclut les pratiques sportives avec contacts (comme les sports de combat par exemple).

Enfin, les rassemblements sur l'espace public restent limités à 6 personnes sauf si l'activité est encadrée par un éducateur sportif diplômé.

Pour la pratique du sport des majeurs :

Dans l'espace public (en extérieur), la pratique sportive personnelle ou encadrée par une association reste possible dans le respect du couvre-feu et dans la limite de 6 personnes, y compris si l'activité est encadrée par un éducateur diplômé. Cette pratique sportive est possible uniquement sous réserve du respect du protocole sanitaire (distanciation physique obligatoire). Toutes les activités associatives en intérieur à destination des adultes restent interdites (sport, culture, loisirs, etc.).



SAUVEZ DES VIES
RESTEZ PRUDENTS



LE PORTAGE DE REPAS CHANGE DE VISAGE

à partir du 1er Janvier 2021
 Nouveaux agents de livraison et nouvelle cuisine

UNE SOLUTION DE RESTAURATION régulière tous les jours, ponctuelle, occasionnelle

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale des Vallées du Haut Anjou propose un service de portage de repas à domicile :

- pour les personnes âgées de plus de 60 ans
- pour les personnes à mobilité réduite

UN SERVICE SUR MESURE à la carte, selon vos besoins et vos envies

- des menus appropriés à votre régime
- des plats savoureux et équilibrés
- aucun engagement
- une facturation mensuelle
- un service harmonisé et équitable sur tout le territoire
- un service adapté aux attentes des convives



UN LIEN SOCIAL PERMANENT une bienveillance à tous les niveaux

- un personnel de livraison attiré
- une écoute, une attention de tous les instants
- des échanges réguliers avec le CIAS

Informations et Inscriptions

Nathalie HARDY, coordinatrice Service "portage de repas" CIAS
 Tél. : 07 71 91 67 25

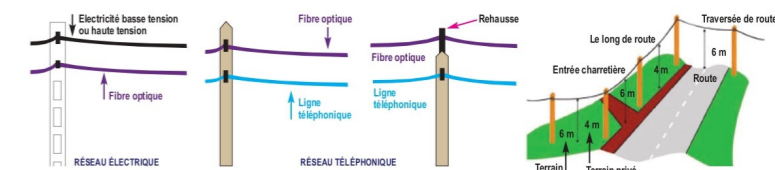
ELAGUER POUR FACILITER LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE EN ANJOU

Le tirage des câbles de fibre optique utilisera au maximum les infrastructures existantes pour permettre un déploiement rapide tout en limitant la gêne occasionnée et les coûts de travaux :

- en souterrain, via notamment les fourreaux existants de l'opérateur historique Orange, de Melis@ et des collectivités,
- en aérien, avec l'utilisation principalement des supports bois ou métalliques d'Orange supportant le réseau téléphonique en cuivre, ou plus rarement des poteaux béton ou bois gérés par ENEDIS, supportant le réseau électrique basse tension.

Pourquoi faut-il élaguer ?

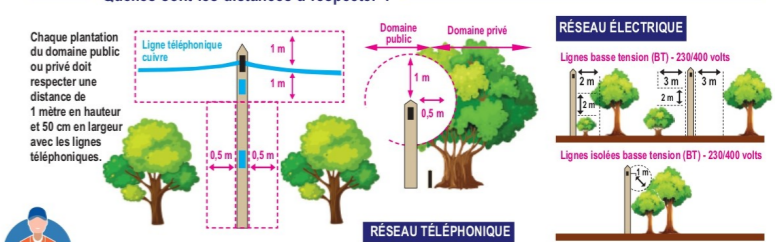
Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de froissement ou de chute de branches une interruption de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux. Dans le cas des supports appartenant à Orange, identifiables par une étiquette bleu posée sur le poteau, la fibre optique sera installée en général au sommet du poteau, avec ou sans rehausse selon la configuration. Dans le cas des supports gérés par ENEDIS, la fibre sera installée sous la ligne électrique à des hauteurs comprises entre 4 mètres et 6 mètres selon la localisation. Ce cas sera néanmoins limité.



Qui doit élaguer ?

Si les plantations sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation (voir illustrations), alors conformément à l'article 85 de la Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. L'élagage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix. Il convient cependant d'attirer l'attention des propriétaires en leur précisant :
 - qu'aucun travail d'élagage ne doit être entrepris aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'ENEDIS (à saisir en adressant l'imprimé cerfa n°90-188) et nécessite une habilitation pour travailler dans un environnement électrique. Par ailleurs, dans la majorité des cas, ENEDIS est en charge de l'élagage, il est donc nécessaire de se rapprocher de cette dernière.
 - qu'il est formellement interdit à quiconque de tenter de monter sur les poteaux électriques ou téléphoniques.

Quelles sont les distances à respecter ?



A DÉFAUT D'ÉLAGAGE, LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR VOTRE COMMUNE PEUT ÊTRE REPOUSSÉ. La commune doit inciter les propriétaires à anticiper et à réaliser un élagage respectueux.

Site internet du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme

Ce site Internet présente les missions du Syndicat et ses objectifs.

L'activité du Syndicat est valorisée à travers la mise en ligne régulière de fiches actions retraçant les chantiers et actions sur la restauration des milieux aquatiques et sur la prévention des inondations.

Diverses cartes interactives ont été développées pour permettre la localisation des actions.

De plus, un espace « témoignage » sur les inondations passées permet à chacun de nos concitoyens de s'exprimer sur son ressenti ou de partager des documents.

Une page du site est aussi consacrée aux instances du Syndicat avec notamment la mise en ligne régulière des comptes-rendus des conseils syndicaux.

Je vous laisse donc le loisir de naviguer sur notre site internet pour découvrir ou redécouvrir notre activité:

www.smbvar.fr